

**Assemblée générale**

Distr. générale
5 novembre 2004
Français
Original: anglais

Cinquante-neuvième session**Demande d'inscription d'une question
subsidaire additionnelle à l'ordre du jour
de la cinquante-neuvième session****Fourniture d'une assistance aux pays montagneux pauvres
afin qu'ils surmontent les obstacles dans les domaines
socioéconomique et environnemental****Lettre datée du 5 novembre 2004, adressée au Président
de l'Assemblée générale par les Représentants permanents
de l'Afghanistan, du Costa Rica, de la Géorgie, du Kirghizistan
et du Népal**

Conformément à l'article 15 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale, nous avons l'honneur de demander l'inscription à l'ordre du jour de la cinquante-neuvième session de l'Assemblée générale, au titre du point 88, intitulé « Groupe de pays en situation particulière » d'une question subsidiaire additionnelle c) intitulée « Fourniture d'une assistance aux pays montagneux pauvres afin qu'ils surmontent les obstacles dans les domaines socioéconomique et environnemental ».

Conformément à l'article 20 du Règlement intérieur de l'Assemblée, un mémoire explicatif est joint à l'appui de la présente demande.

Le Représentant permanent de l'Afghanistan
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Ravan A. G. Farhâdi

L'Ambassadeur,
Représentant permanent du Costa Rica
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Bruno Stagno Ugarte

* Nouveau tirage pour raisons techniques.



Le Représentant permanent de la Géorgie
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Revaz **Adamia**

Le Représentant permanent du Kirghizistan
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Nurbek **Jeenbaev**

Le Représentant permanent du Népal
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Murari Raj **Sharma**

Annexe

Mémoire explicatif présenté conformément à l'article 20 du Règlement intérieur de l'Assemblée

1. Les zones montagneuses couvrent 26 % de la surface de la Terre et 12 % de la population mondiale y vivent. Les montagnes fournissent des ressources vitales pour les montagnards et les habitants des plaines, notamment de l'eau fraîche pour au moins la moitié de l'humanité et des réserves de biodiversité essentielles, des aliments, des forêts et des minerais. Parallèlement, les populations des zones montagneuses se heurtent à de graves problèmes. Environ la moitié des montagnards dans le monde, soit environ 700 millions d'habitants, sont vulnérables aux pénuries alimentaires et à la malnutrition chronique. Les montagnards, en particulier les groupes désavantagés tels que les femmes et les enfants, souffrent plus que les autres d'une répartition inégale des biens et des conflits.

2. Les écosystèmes montagnards sont extrêmement divers mais aussi fragiles du fait des pentes, de l'altitude et des paysages rigoureux. Nombre des écosystèmes sont dégradés par les exploitants agricoles qui sont forcés d'appliquer des pratiques agricoles non viables et par un développement qui n'est pas approprié. Les conséquences de la pauvreté et de la dégradation de l'environnement s'étendent bien au-delà des communautés montagnardes : la guerre, le terrorisme, les flux de réfugiés, la perte du potentiel humain, la sécheresse, la famine, les glissements de terrain en nombre croissant, les coulées de boue, les inondations catastrophiques et les autres catastrophes naturelles sur les hautes terres et les basses terres.

3. À ce propos, nous tenons à souligner le fait que des problèmes clefs subsistent, qui entravent la réalisation d'un développement durable et l'élimination de la pauvreté dans les régions montagneuses. Il est nécessaire d'instaurer des conditions économiques internationales qui reflètent la vulnérabilité plus élevée des régions montagneuses et de leurs habitants. Un des moyens les plus importants de résoudre les problèmes susmentionnés pourrait être l'adoption de mesures en vertu desquelles tous les créanciers, les Clubs de Paris et de Londres et d'autres, prendraient des mesures d'allégement de la dette des pays montagneux en développement. Les montants annulés permettraient un développement durable des régions montagneuses.